

CINISTERE DU COMMERCE, DE LA CONSOMMATION ÉT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

## HITORI ...

REPUBLIQUE DU CONCO Unité \* <u>Travail</u> \* Progrès

CABINET.

Arrêté nº2 7 4 Portant Modification de l'Arrêté nº 5469 du 24 Août 1988 portant fixation de la liste des produits soumis au régime de la Licence d'Importation

Le Ministre du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises

- Vu la Constitution ;
- Vi l'Ordonnance nº 25-72 du I2 Juin I972 portant réglementation du régime des prix en République Populaire du Congo;
- Vu le Décret nº 72-213 du 21 Juin 1972 portant fixation de la liste des produits de première nécessité;
- Vu le Décret nº 88-414 du 28 Mai 1988 portant règlementation du régime des import tions et des exportations ;
- Vu le Décret nº 90-56I du 3 octobre I990 portant attributions et erganisation du Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu le Décret nº 93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premièr Ministre, Chef du Gouvernement
- Vu le Décret nº 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Yu le Décret nº 93-342 du 19 Juillet 1993 partent organisation des intérims des Ministres ;
- Vu l'Arrêté nº 5469 du 24 Août 1988 portant fixation de le liste des produits sour : au régime de la Licence d'Importation.

## ARRETE

Article Ier & L'importation des produits ci-apròs est assujettie à l'obtention d'une licence d'importation en application des dispositions du Décret på 88-414 du 28 Mai 1988 ci-dessus visé :

as diexception

## Tarif Douanier

UNEAC

- Po	rossic	salé
------	--------	------

- Poisson de mer
- Viande et volailles
- Huiles

0305.51 à 0305.59

03-02, 03-03, 03-04

02-01 à 02-08 inclu

15-07 à 15-13 inclu et 15-15-21-09-

15-15-29-00

Tomates

Sel

Farine de froment

- Sucre

- Ciment

20-02

2501.00:19

1101.00 10.

17.01

25.23

Article 2.- Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieure: contraires à celles du présent arrêté.

Fait à Brazzaville, le 14 Juin

## liations :

isidence de la République... I binet du Premier Ministre...I nistère du Plan et de l'E... I

mistère du commerce..... I Mathe du Développement I. I

'stère de l'Agriculture et L'Elévage....Li. n

istère de la Pêche...... I éction Générale du Commerce I

estion Générale des Douanes I. ... ection Générale des Impôts I

rections Régionales du Compore Nationale de Commerce I

ribres Régionales de C.... 4

Marius FOUAMBENGA